

Envoyé en préfecture le 06/07/2018

Reçu en préfecture le 06/07/2018

Affiché le

ID : 031-213100324-20180628-DEL_45_2018-DE

Objet : URBANISME - Cession par l'EPFL du Grand Toulouse de l'ensemble immobilier
Habitat et fin de la convention de portage n° 10-003 entre la commune d'Aussonne



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 45/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 27 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Juin 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC., MARTIN, SEIB-TAUPIN, JOUET.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	M. SANCHEZ
Mme LASSALLE	à	Mme MALBEC
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
M. JOUSSEAUME	à	Mme MAUREL
M. FERTE J.	à	Mme JOUET.
Mme FERTE S.	à	Mme SEIB-TAUPIN

ABSENTS : Mme GARBIN et M. DELON.

SECRETAIRE : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - Cession par l'EPFL du Grand Toulouse de l'ensemble immobilier cadastré section C n°1025 à Colomiers Habitat et fin de la convention de portage n° 10-003 entre la commune d'Aussonne et l'EPFL du Grand Toulouse

L'EPFL du Grand Toulouse saisi par la commune d'Aussonne a acquis par acte du 31 août 2010 un ensemble immobilier situé au 1, rue Cahuzac à Aussonne, cadastré initialement section C n°855 et d'une surface de 444 m². Le prix d'acquisition était de 182 835.01 € (frais de notaire inclus).

Au terme de la convention de portage n° 10-003 signée le 13 juillet 2011, la destination de l'immeuble est la constitution d'une réserve foncière visant à la réalisation d'un programme à vocation de logements sociaux et de services.

Cet ensemble immobilier a fait l'objet en 2014 d'une cession partielle d'une emprise non bâtie de 47 m² pour un prix de 5 358 €. La parcelle cédée est devenue la parcelle section C n°1026 après division.

La parcelle, objet de la convention de portage est devenue la parcelle section C n°1025 après division. Le montant du prix d'achat restant à payer s'élève à 177 477.01 €.

Les frais de portage, arrêtés au 30.04.2018, sont d'un montant estimé de 43 797.04 € HT pour une cession au plus tard au 31.10.2018.

Objet : URBANISME - Cession par l'EPFL du Grand Toulouse de l'ensemble immobilier cadastré section C, Habitat et fin de la convention de portage n° 10-003 entre la commune d'Aussonne et l'EPFL du Grand Toulouse

Le montant total de la cession de 221 274.05 € est réparti ainsi que suit :

- La commune d'Aussonne demande à l'EPFL d'affecter son crédit de TSE constatée à la fin du PPIF 2012-2016 à cette opération soit 121 827.28 €, à une minoration du prix de cession, telle que pourrait l'autoriser la modification du règlement d'intervention de l'EPFL inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 25 juin 2018,
- Colomiers Habitat s'engage à payer 40 000 € HT,
- La commune d'Aussonne s'engage à verser à l'EPFL une subvention d'équilibre de 59 446.77 € HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver la cession à Colomiers Habitat par l'EPFL du Grand Toulouse de l'ensemble immobilier situé au 1, rue Cahuzac à Aussonne et cadastré section C n°1025,
- De s'engager à verser à l'EPFL une subvention d'équilibre de 59 446.77 € HT.
- D'affecter la part de TSE constatée à la fin du PPIF 2012-2016 à cette opération soit 121 827.28 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 02 juillet 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

